



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,
de la région Centre-Val de Loire
Service régional de l'alimentation

Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CROPSAV) RELEVÉ DE DÉCISIONS REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2018

Par délégation de M. le préfet de Région, Jean-Roch Gaillet, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, préside la réunion et remercie les participants de leur présence.

Il constate que le quorum est atteint et rappelle que le CROPSAV est le parlement régional de la politique sanitaire. Des évolutions de cette instance seront envisagées en lien avec les travaux sur la gouvernance sanitaire menés actuellement au niveau national.

Par ailleurs, il est indiqué aux membres une légère modification par rapport à l'ordre du jour envoyé initialement, les intervenants ayant été prévenus.

Un tour de table permet à chacun de préciser la structure qu'il représente puis les débats sont lancés.

Section plénière

- **Réflexions en vue d'un état des lieux sur le fonctionnement et la composition du CROPSAV (Isabelle FINDINIER – chef du SRAL)**

Compte tenu des travaux en cours au niveau national sur la gouvernance, il a été proposé de ne pas soumettre aux membres un projet de modification de l'arrêté de composition comme initialement prévu. En lien avec ces travaux, et du fait des faibles taux de participation aux précédents CROPSAV, un travail sera réalisé par le SRAL afin de redonner au CROPSAV sa juste place au sein de la politique sanitaire régionale, quel qu'en soit le domaine.

- **Information sur le frelon asiatique (cf. diaporama – Anne Elisabeth LUNEAU, GDS Centre et Hugues BRETON, FREDON)**

Cette espèce est implantée sur toute la région avec des premiers signalements en 2009. Cependant, il n'y a pas, à l'heure actuelle, de visibilité précise dans notre région sur le dynamisme des populations par manque de centralisation des signalements contrairement à ce qui est fait par exemple dans le département de la Manche (outils permettant une gestion coordonnée de la phase de signalement à la phase de destruction des colonies).

GDS Centre indique que le frelon est un réel problème pour les apiculteurs (source ADAPIC) et les collectivités.

Hugues BRETON rappelle que la destruction des nids vides notamment durant l'hiver n'a pas d'impact sur les populations car il n'y a pas de recolonisation du nid l'année suivante. L'objectif est bien la destruction de la colonie et pas du nid en tant que tel. Par ailleurs, concernant le piégeage sélectif, celui-ci est à réaliser uniquement par les apiculteurs lorsqu'un impact sur les ruches est constaté (travaux scientifiques en cours pour améliorer la sélectivité des pièges, peu effective pour l'instant). Le piégeage des reines n'est pas recommandé car très peu sélectif et pourrait perturber la compétitivité naturelle entre reines à l'envol qui limite leur nombre.

Les enjeux sont multiples : impact possible dans le domaine de la santé publique, espèce dont l'éradication est dorénavant impossible, hétérogénéité de la prise en charge financière des mesures de gestion et multiplicité des acteurs impliqués. Certaines collectivités ou mairies réalisent une prise en charge financière de la destruction des nids.

La DREAL précise qu'une fiche pratique à destination des DDT et DDCSPP a été réalisée afin de faciliter leur réponse aux sollicitations. Un travail de concertation va être poursuivi par la DRAAF entre les acteurs et les services de l'Etat afin d'aboutir notamment à une procédure harmonisée d'orientation des appels des particuliers et des collectivités.

- **Plan national ambroisie (cf. diaporama – Marilou MOTTET, Observatoire des ambrosies FREDON France, Hugues BRETON, FREDON et Christophe CORBEL, ARS)**

La problématique de l'ambroisie au niveau national est de plus en plus présente tant au niveau agricole que sanitaire. Pour l'ambroisie à feuille d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L.), espèce réglementée, la situation n'est pas encore alarmante en région Centre-Val de Loire. Le travail de l'observatoire des ambrosies, créé en 2011, est à souligner : diffusion des connaissances relatives aux ambrosies, collaboration forte avec les administrations concernées (ARS en particulier) et acteurs de terrain (AFB, Chambre d'Agriculture, etc.). Un plan d'action a également été mis en place en région cette année afin de mener des opérations de surveillance, de prévention, de sensibilisation et de lutte. L'importance des enjeux, implique des mesures adaptées pour limiter l'expansion des ambrosies.

Volet animal

- **Actualités sanitaires en santé animale (cf. diaporama – Elodie Ravard, adjointe pôle coordination, SRAL)**

Un point a été fait sur la **peste porcine africaine (PPA), maladie présente dans les pays d'Europe de l'Est depuis 2014** et apparue en Chine en août 2018. Les professionnels sont inquiets face à la propagation rapide de la maladie. La fédération des chasseurs et GDS Centre indiquent leurs craintes vis-à-vis des populations de sangliers par rapport au risque d'introduction et de propagation du virus en lien avec des densités de populations parfois importantes, tout particulièrement dans les enclos et les parcs. Le risque économique est majeur notamment pour l'abattoir Tradival.

Les principaux éléments des travaux et actions réalisés au niveau national dans le cadre du plan d'action « Organisation de la prévention, surveillance et lutte contre la peste porcine africaine » ont été exposés.

Par ailleurs ont été présentés des éléments d'actualité concernant des maladies dont la situation épidémiologique est évolutive : **la fièvre aphteuse, l'influenza aviaire et le West Nile.**

- **Rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) (cf. diaporama - Anne Elisabeth LUNEAU GDS)**

Ce sujet a été abordé à plusieurs reprises lors des précédents CROPSAV. Les éléments de la situation épidémiologique de la campagne 2017-2018, des départements 28 et 41 sont présentés, dont les taux de prévalence et d'incidence.

- **Renouvellement de la demande de dérogation à l'application d'un article de l'arrêté ministériel dans le département du Cher**

Le CROPSAV émet un avis favorable à l'unanimité à la demande de dérogation pour le département du Cher en application de la dérogation prévue à l'article 10.3 de l'arrêté ministériel du 31 mai 2016 relatif à l'IBR.

- **Demande de passage en zone épidémiologiquement favorable pour la campagne de prophylaxie 2018-2019 pour le département de l'Indre**

Suite aux éléments présentés et notamment l'avis de l'AFSE, le CROPSAV émet un avis favorable à l'unanimité à la demande de reconnaissance de l'Indre.

GDS indique qu'un report des analyses prévues sera réalisé sur la diarrhée virale bovine (BVD).

- **Santé des poissons, dans le cadre du plan d'éradication et de surveillance vis-à-vis de deux maladies virales (NHI et SHV) (cf. diaporama - Anne Elisabeth LUNEAU, GDS et Bertrand PAJON, FaRÉC)**

Présentation, pour information, des travaux effectués dans le cadre du plan national d'éradication et de surveillance ainsi que de la constitution récente d'une section aquacole de GDS Centre, présidée par Alain MARIE (FaREC). En région Centre-Val de Loire, une dizaine de producteurs sont déjà qualifiés indemnes de NHI et SHV. Une exploitation d'Eure-et-Loire est en cours de qualification. Deux exploitations dont une en Indre-et-Loire et une en Loir-et-Cher souhaitent pouvoir débiter le programme de qualification cette année. Une partie des dossiers déposés sont en cours d'instruction. La mise en place des analyses commencera dès l'automne.

Bertrand PAJON, pisciculteur à Jouy-le-Potier rappelle l'importance du rôle de GDS Centre dans cette démarche avec notamment le relais des informations auprès des propriétaires d'étangs.

Concernant les pisciculteurs déjà qualifiés en Brenne, les analyses resteront, pour cette campagne en lien avec la section aquacole du GDS Poitou Charentes.

- **Information sur la besnoïtose ovine (cf. diaporama – Christophe THOLONIAT, directeur GDS CENTRE)**

En région Centre-Val de Loire une quinzaine de foyers sont connus à ce jour. La communication auprès des agriculteurs est indispensable. Le GDS préconise aux éleveurs la réalisation de tests à l'introduction ainsi que le recours possible au billet de garantie conventionnelle dans les cas où l'animal se révèle infecté à la suite de l'achat. Afin de limiter les coûts, des tests de mélanges peuvent être réalisés.

Les vétérinaires sont également incités à signaler dans les meilleurs délais les cas de besnoïtose en vue d'une prise en charge rapide.

Jean-Philippe GARTIOUX (OVVT) détaille une prise en charge récente d'un cas en élevage.

- **Information sur les actions menées en lien avec la faune sauvage (cf. diaporama – Christophe THOLONIAT, directeur GDS Centre et Aude BOURON fédération régionale des chasseurs)**

Les actions et travaux réalisés dans le cadre des travaux du schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires volet faune sauvage ont été présentés : rédaction du diagnostic territorial, choix des dangers sanitaires à y inclure et suivi des moyens de prévention transversaux (agrainage, élimination des viscères, transports d'animaux).

Volet végétal

- **Actualités sanitaires en santé végétale (cf. diaporama – Inès IRRAZI chargée de mission gouvernance sanitaire et Claire GRIMAULT inspectrice phytosanitaire, SRAL)**

Un état des lieux de la surveillance du foyer **capricorne asiatique** mis en évidence en 2003 à Gien (45) est réalisé. Depuis le début de la campagne de prospection 37 arbres infestés ont été détectés. La complémentarité des méthodes de surveillance est à souligner. En effet, le nombre d'arbres infestés a diminué de presque de moitié depuis la campagne précédente.

L'attention des professionnels est attirée sur le risque d'introduction du **nématode du pin (*Bursaphelenchus xilophilus*)** organisme nuisible réglementé de première catégorie, suite à la détection d'écorces de pins transformées en Belgique et introduites en France. Le plan de surveillance pour cet organisme a été renforcé, avec notamment un travail de traçabilité à mener lors des inspections. Un plan national d'intervention sanitaire (PNISU) est également en cours d'écriture. Cependant, il se révèle peu adapté pour certaines régions dites asymptomatiques, comme Centre-Val de Loire.

- **Lutte contre la « graisse du haricot » (cf. diaporama - Xavier Martin, délégué régional Gnis, Sophie Piéron, Directrice FREON)**

Les enjeux pour la filière haricots sont importants, sachant que la France est le premier pays exportateur de semences au niveau mondial. La région Centre-Val de Loire est la 3^{ème} région administrative pour cette filière.

Xanthomonas axonopodis pv. Phaseolis, agent responsable de la graisse commune du haricot, est un organisme réglementé sur les semences mais pas sur les haricots de consommation. Le principal problème est le manque de visibilité sur l'étendue de la filière haricots de consommation, pouvant également être touchée par la maladie. Le risque est la mise en danger du bassin de production de semences et donc de la zone Hors Graisse. Xavier Martin, représentant du Gnis, sollicite les réseaux impliqués via le sanitaire régional dans le but de caractériser le risque encouru par la filière de consommation. Une réunion d'échange sera prochainement organisée entre le SRAL, le Gnis, la FREDON et les structures concernées afin d'identifier les leviers pouvant être mis en place. Un bilan de ce travail pourra être réalisé lors du prochain CROPSAV.

- **Information sur la surveillance volontaire en viticulture (cf. diaporama – Inès IRRAZI SRAL, Sophie Piéron, Directrice FREDON)**

Les éléments mis en place suite au vote du taux de prospection du vignoble en CROPSAV l'année précédente, sont présentés de façon succincte.

Jean-Roch Gaillet remercie les participants pour la richesse des échanges ; l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h.

Le directeur régional
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
de l'Agriculture et de la Forêt
de la région Centre-Val de Loire

Jean-Roch GAILLET
Murièle MILLOT